

**PREFECTURE DE LA LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

FORMATION SPECIALISEE « INSALUBRITE »

ORDRE DU JOUR DU 04 FEVRIER 2020	ETABLISSEMENT	IMPLANTATION DU PROJET	RAPP.	AVIS FAVORABLE	AVIS DEFAVORABLE
1 – Déclaration d'insalubrité remédiable d'un logement locatif et des parties communes de l'immeuble	Logement locatif : M. et Mme AKHATAR Parties communes : Copropriétaires	ST ETIENNE Logement locatif + Parties communes 20 rue de la Pareille	ARS	X	
2 – Déclaration d'insalubrité remédiable	M. et Mme SEGOUALI	ST ETIENNE 14, rue Félix Pyat	ARS	X	

FORMATION SPECIALISEE « INSALUBRITE »3 – Déclaration d'insalubrité
remédiableSCI VILAIN
IMMOBILIERST ETIENNE
6, rue Soleysel

ARS

X